

— Ville de —
MÛRS-ÉRIGNÉ

Centre
Communal
d'Action Sociale



Rapport d'activité 2023

19 février 2024

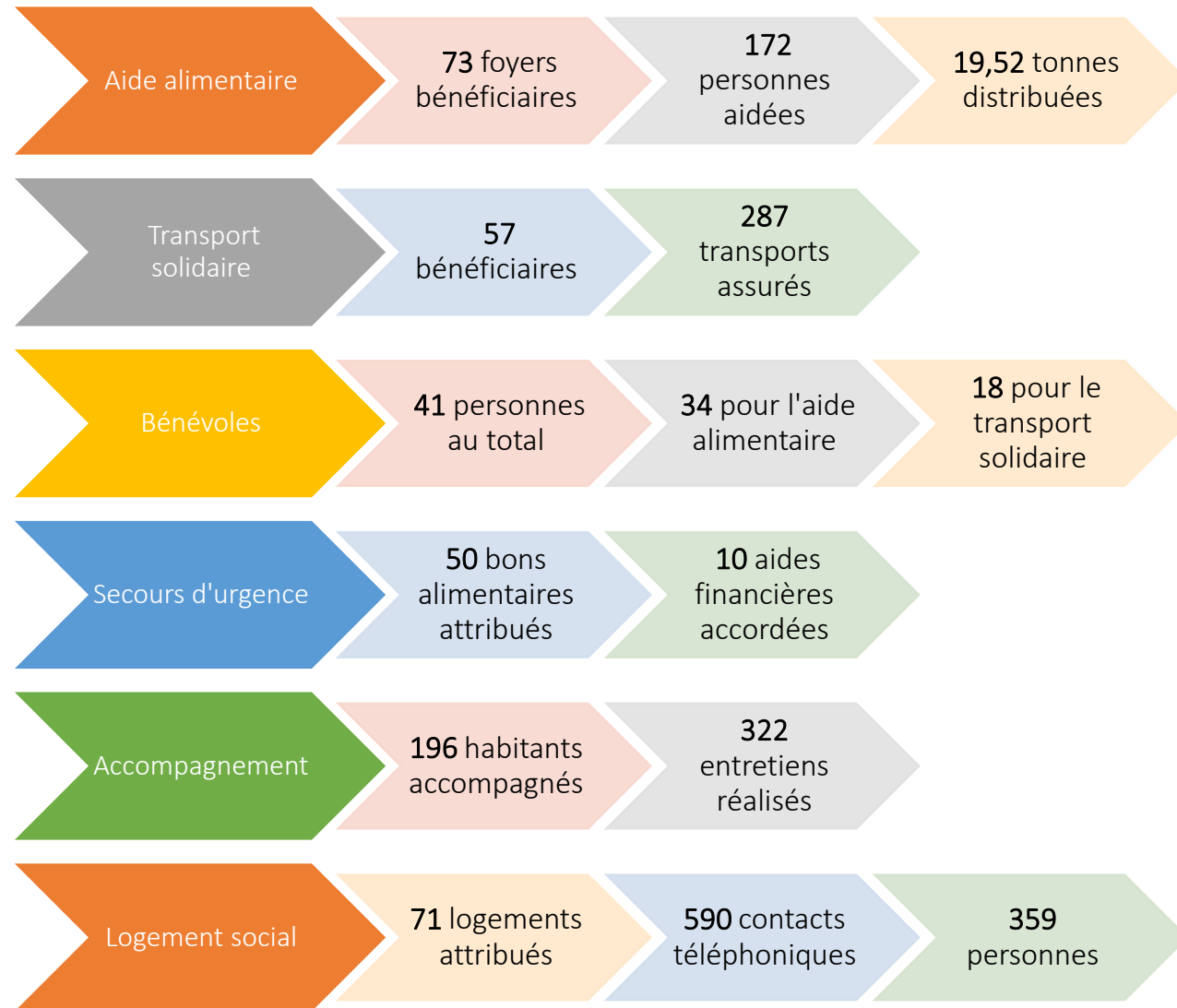
SOMMAIRE



Synthèse du rapport	p. 3
Les personnes accompagnées	p. 6
Les missions obligatoires du CCAS	p. 9
Les aides facultatives	p. 13
Le transport solidaire	p. 21
Actions collectives	p. 23
Le logement social	p. 27
Les perspectives 2024	p. 35

Synthèse du rapport

2023 en chiffres



A retenir



Augmentation globale du recours aux aides et services proposés par le CCAS, en particulier à l'aide alimentaire.



Phénomène important de non-recours aux aides destinées aux familles les plus modestes concernant l'accueil périscolaire, les activités sportives, culturelles, de loisirs et les vacances pour leurs enfants.



Maintien d'un niveau élevé d'activité en termes d'accompagnement social et de service d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux.

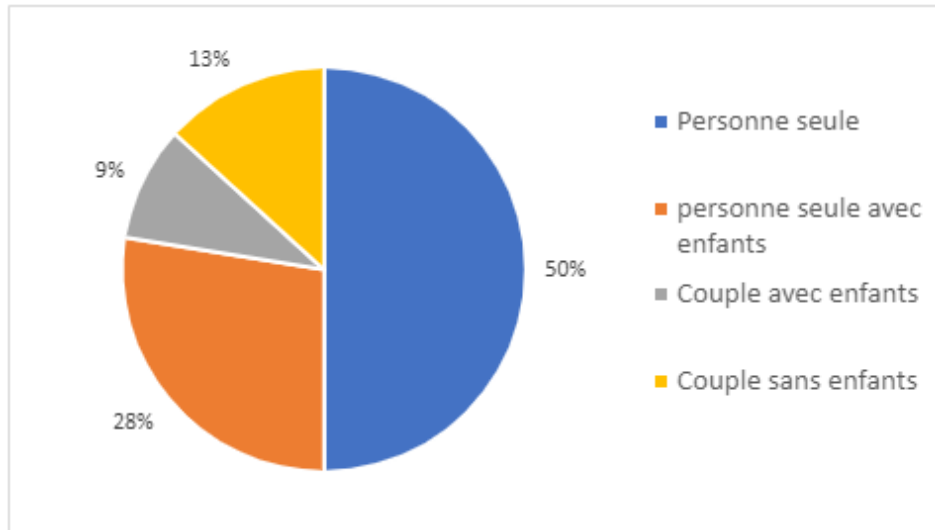


Développement d'actions collectives pour différents publics.

Les personnes accompagnées

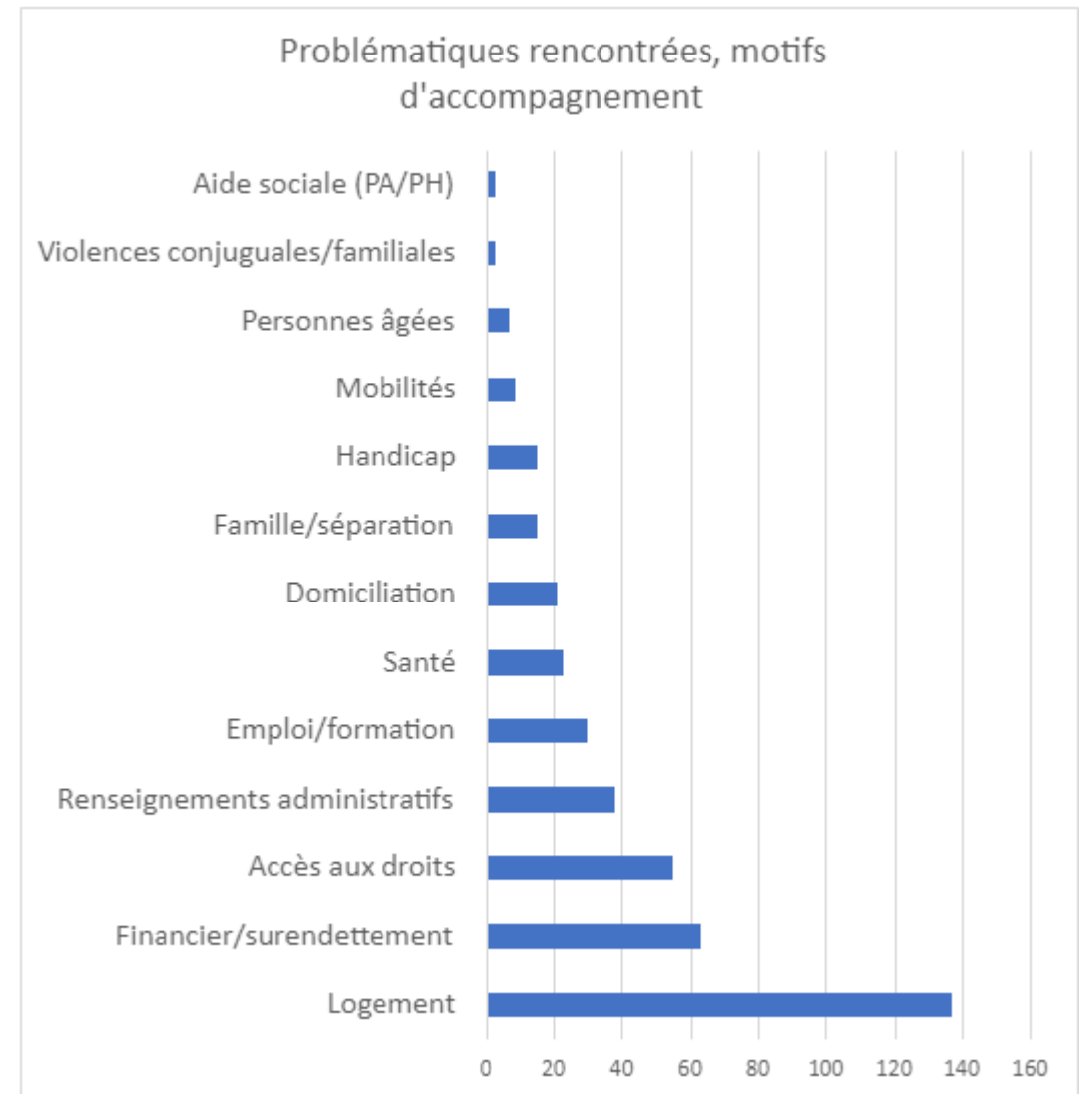
Les personnes accompagnées

196 foyers ont été accompagnés par le CCAS au cours de l'année 2023 et **322 entretiens** ont été réalisés. 50% des foyers rencontrés sont composés d'une **personne seule** et plus d'un quart sont des **familles monoparentales**.



Le graphique ci-contre expose les problématiques sociales pour lesquelles les usagers sont venus solliciter le CCAS. Ce ne sont donc pas forcément les seules problématiques rencontrées par les personnes, mais bien celles pour lesquelles un accompagnement a été mis en place.

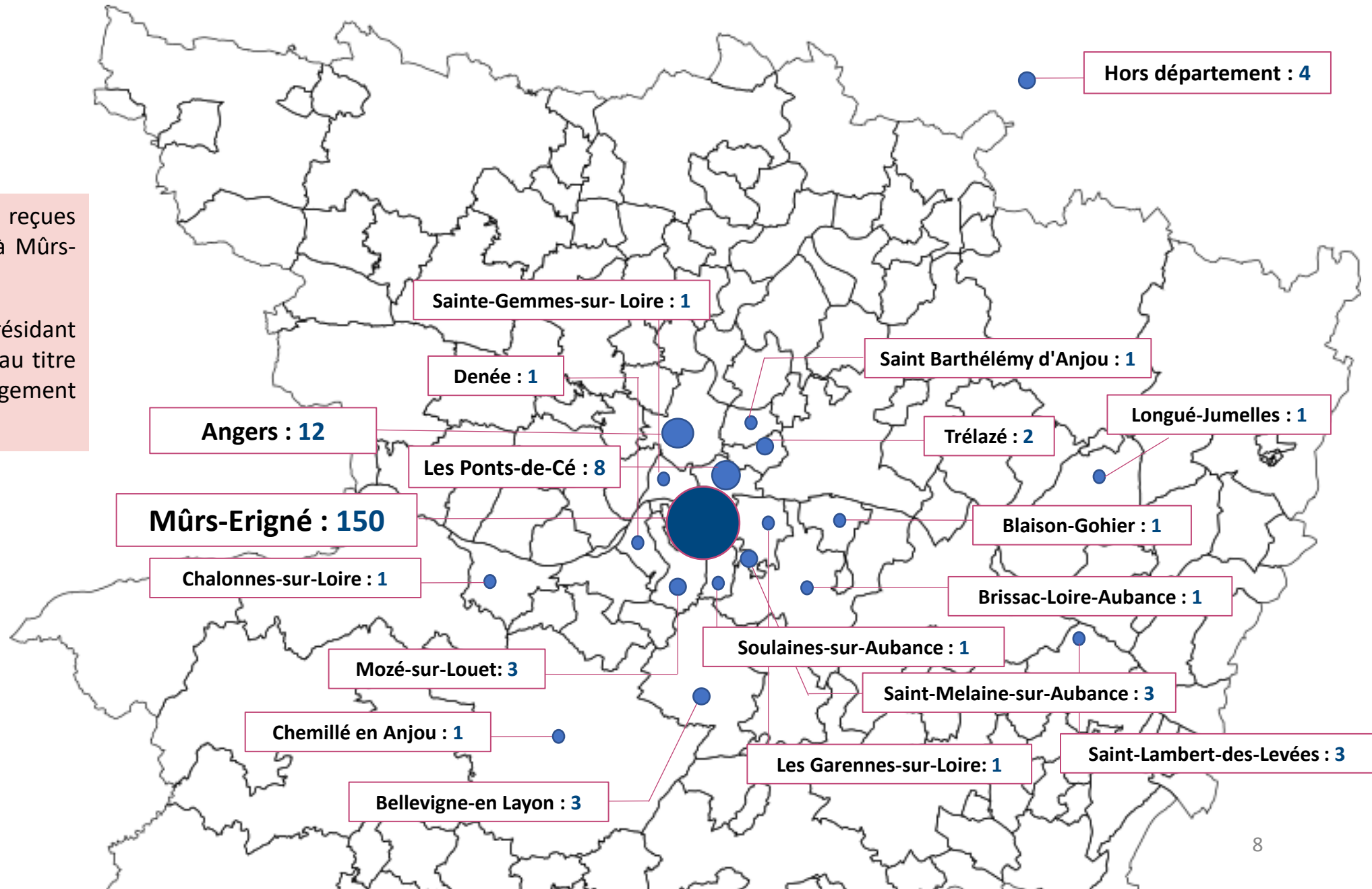
On remarque notamment une forte proportion de personnes rencontrées pour des problématiques liées au **logement**, à des **difficultés financières** ou à **l'accès aux droits**.



Communes d'origine des personnes reçues

Parmi les 196 personnes reçues en 2023, 150 résidaient à Mûrs-Erigné.

Les personnes reçues résidant hors commune, l'ont été au titre d'une recherche de logement social à Mûrs-Erigné.

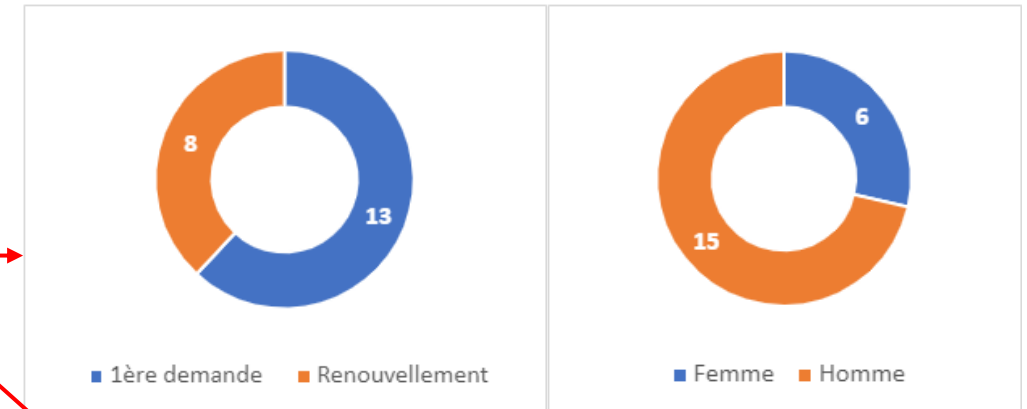


Les missions obligatoires

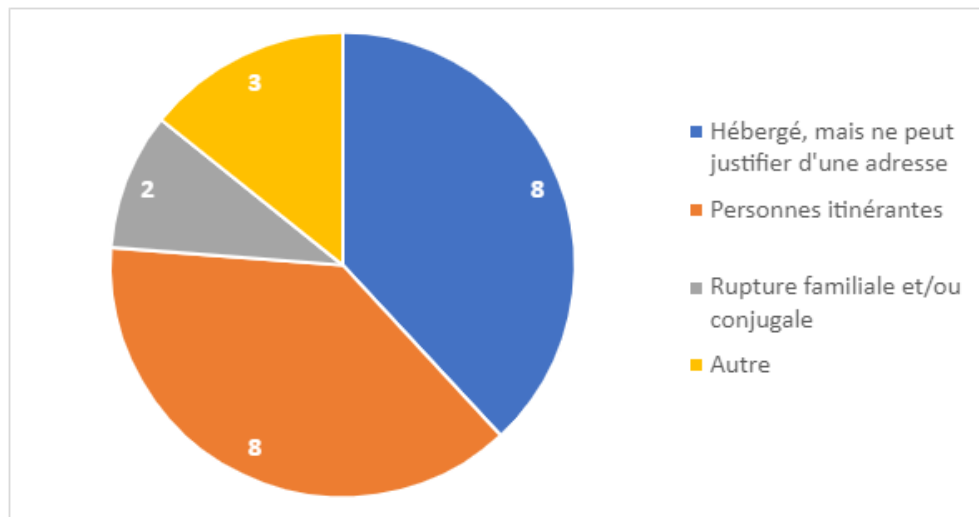
Elections de domicile

Au 31/12/2023, 21 foyers étaient domiciliés par le CCAS, ce qui représentait 50 personnes au total. Le nombre de personnes domiciliée au CCAS augmente d'année en année. On décompte 13 nouveaux domiciliés sur l'année.

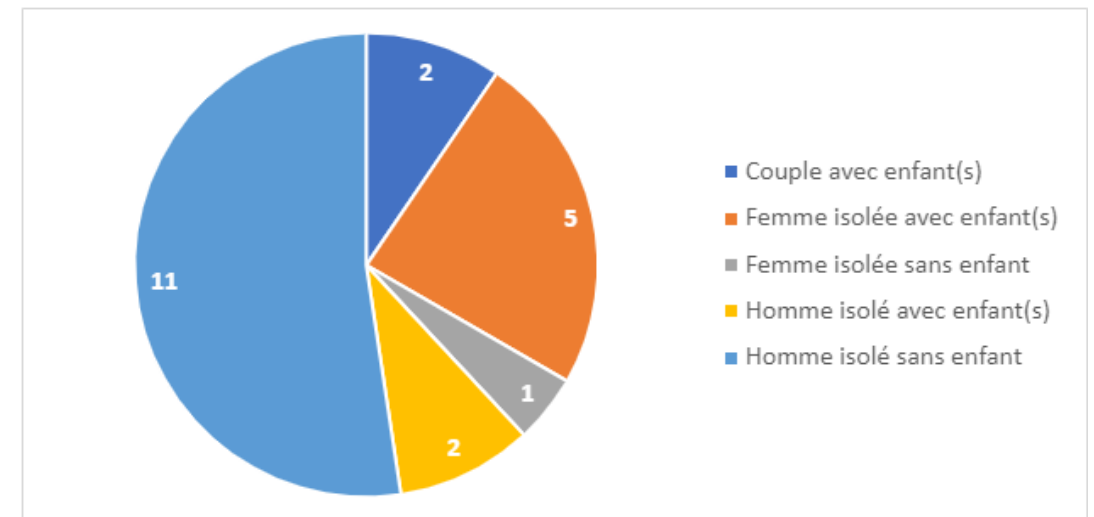
Les personnes domiciliées	2020	2021	2022	2023
Domiciliés actifs + leurs ayants-droit	18	27	38	50
Nombre de domiciliés	6	10	17	21
Nombre d'ayants-droit	12	17	21	29



Cause de l'instabilité du logement



Composition des foyers



Elections de domicile

Activité de domiciliation du 01/01/2023 au 31/12/2023 (en nombre d'actes)

Nombre total de domiciliations (au sens d'attestations d'élection de domicile délivrées car une domiciliation peut concerner plusieurs personnes)	28
Dont premières demandes conclues par une attestation d'élection de domicile	19
Dont renouvellements	9
Ayants-droits concernés	30

RADIATIONS	14
Répartition des radiations par motif	
À la demande de la personne	1
Plus de lien avec la commune	2
La domiciliation est arrivée à échéance (1 an) et son renouvellement n'a pas été sollicité	5
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	2
Non-respect du règlement	1
Entrée dans un logement/hébergement stable	2
Autre	1

DEMANDES REFUSEES (y compris renouvellements)	2
Répartition par motif de refus	
Absence de lien avec la commune	1
Autre	1

Aide sociale légale

L'aide sociale doit être considérée comme étant l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard des personnes âgées et/ou handicapées qui, en raison de leur état de santé physique et/ou mental, de leur situation économique et sociale ont besoin d'être aidées.

Cette aide est attribuée dans les conditions prévues par la loi et le règlement départemental d'aide sociale. La demande s'effectue auprès du CCAS et elle est étudiée par la maison départementale de l'autonomie (MDA).

En 2023, le CCAS a été sollicité pour 7 dossiers de demande d'aide sociale, auxquels s'ajoutent 13 démarches en direction des obligés alimentaires (conjoint ou enfants).

Prestation pour laquelle une demande d'aide sociale a été formulée	Nombre de dossiers traité par le CCAS en 2023
Hébergement pour personne âgée	2
Hébergement pour personne handicapée	1
Services ménagers – aide aux repas	4
Accueil familial	0
Enquêtes d'obligation alimentaire	13
TOTAL	20

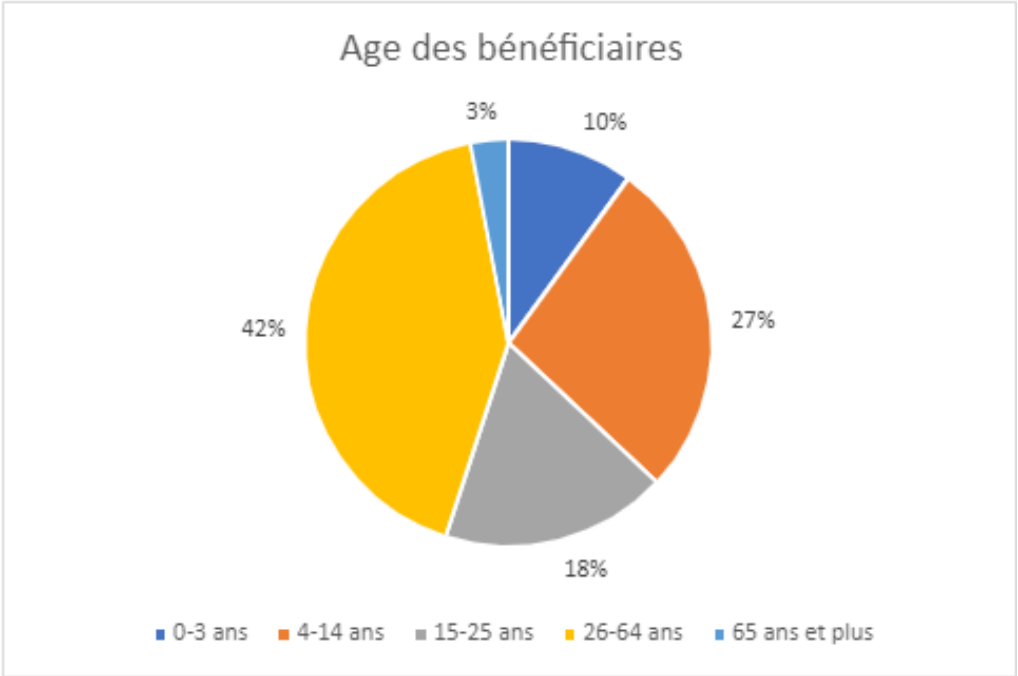
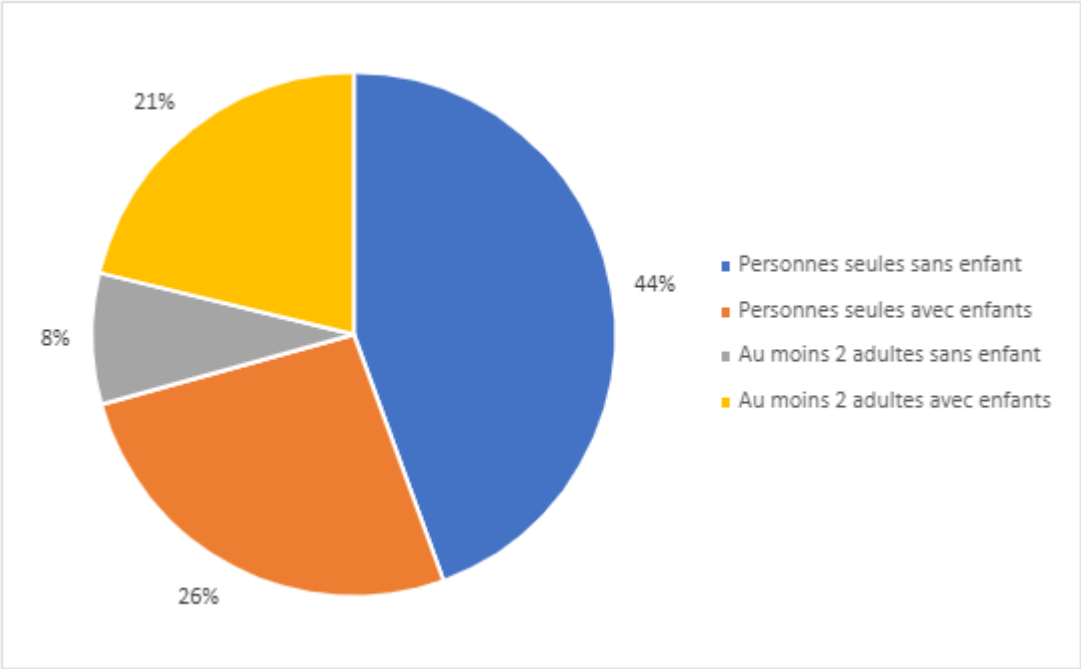
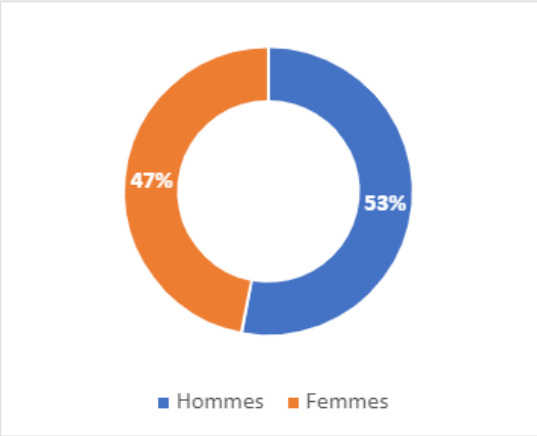
Les aides facultatives

Aide alimentaire

Les bénéficiaires

Au cours de l'année 2023, l'aide alimentaire a été accordée à **73 foyers** érimûrois. Au total se sont **172 personnes** qui en ont bénéficié sur l'année.

Les foyers bénéficiaires sont en majorité constitués d'une personne seule, avec ou sans enfant (70 %), dont une forte proportion de personnes isolées.

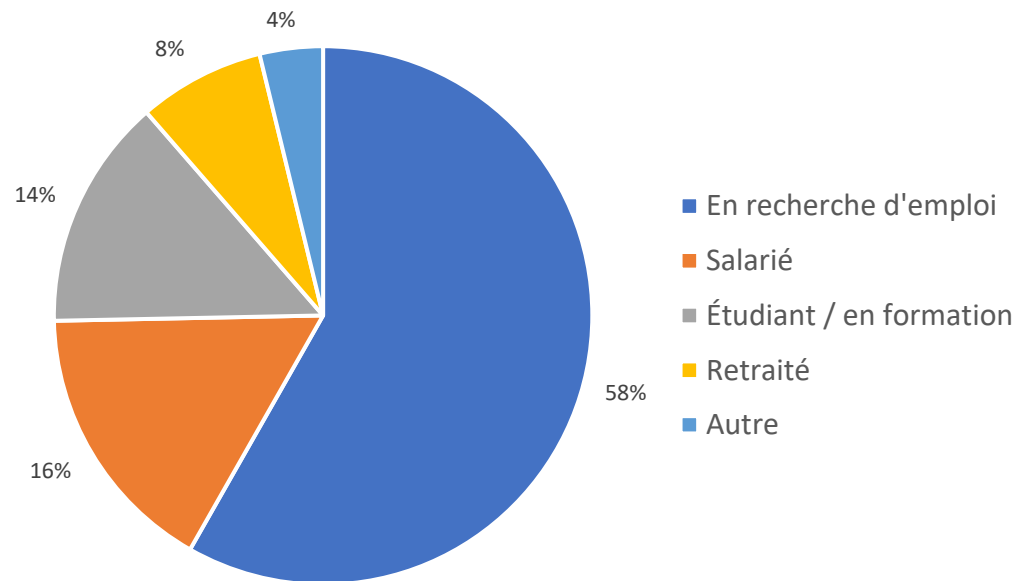


Aide alimentaire

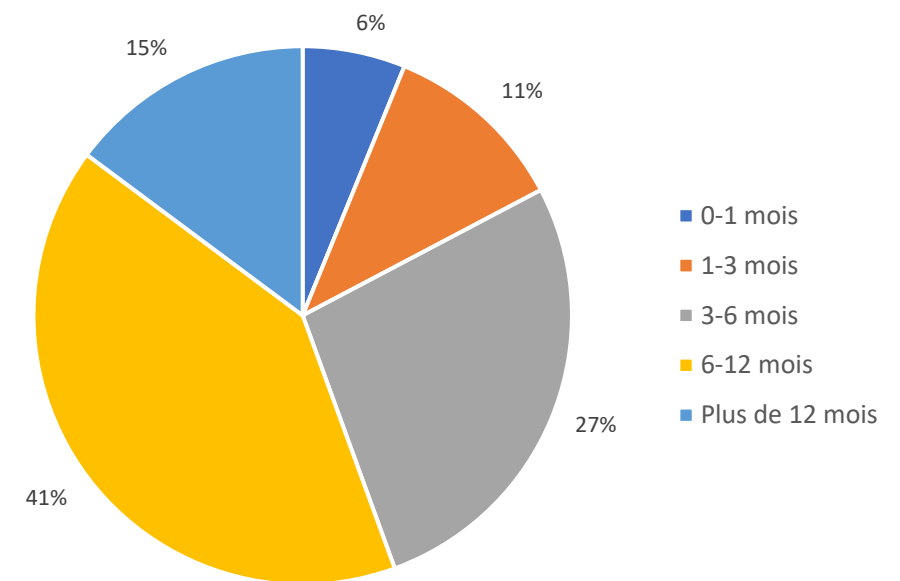
La majorité des bénéficiaires sont en situation de recherche d'emploi. La situation professionnelle est appréciée au moment de l'inscription de la personne mais elle peut évoluer fréquemment avec des allers-retours entre périodes travaillées et périodes chômées. On remarque de plus une part croissante de personnes en situation d'emploi mais dont les revenus du travail ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins essentiels du foyer.

La durée moyenne d'inscription des foyers à l'aide alimentaire est de 9,2 mois. Globalement on observe un allongement des durées d'accès, notamment au-delà des 12 mois (15% des foyers) bien que l'aide alimentaire ne soit théoriquement qu'un soutien ponctuel.

Situation professionnelle des bénéficiaires



Durée d'inscription des foyers



Aide alimentaire

Approvisionnement et distribution

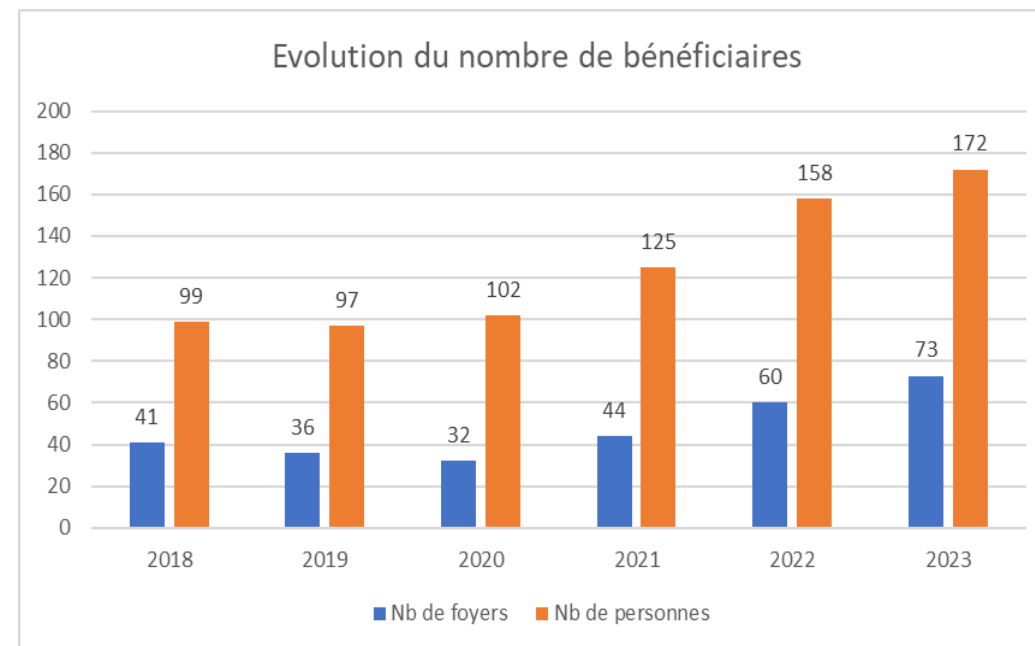
1791 colis ont été distribués en 2023. La principale source d'approvisionnement est la **Banque Alimentaire de Maine-et-Loire**, qui a fourni au CCAS **19,52 tonnes** de denrées alimentaires. Malgré une forte augmentation du nombre de bénéficiaires, la quantité de denrées fournie diminue (23,22 tonnes en 2022).

La répartition par types de produits (ci-dessous) fait apparaître un déséquilibre par rapport aux recommandations sanitaires. Chaque semaine cet approvisionnement est toutefois complété par du **pain** (environ 40 baguettes), donné par une boulangerie de la commune et des **fruits et légumes**, donnés par un maraîcher de Brissac Loire Aubance.

Produits Banque Alimentaire	Répartition	Répartition recommandée
Fruits et légumes	19.6 %	33 %
Féculents	21.8 %	25 %
Matières grasses ajoutées	3.4 %	2.5 %
Laits et produits laitiers	28.5 %	25 %
Produits sucrés ou salés	13.3 %	2.5 %
Viandes, œufs et poissons	13.3 %	12 %

Evolution du recours à l'aide alimentaire

On constate que le recours à l'aide alimentaire progresse fortement ces dernières années.



Moyenne mensuelle par année

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Moyenne mensuelle	Nb foyers	25	20	18	22	27	39
	Nb pers.	61	55	53	63	84	102

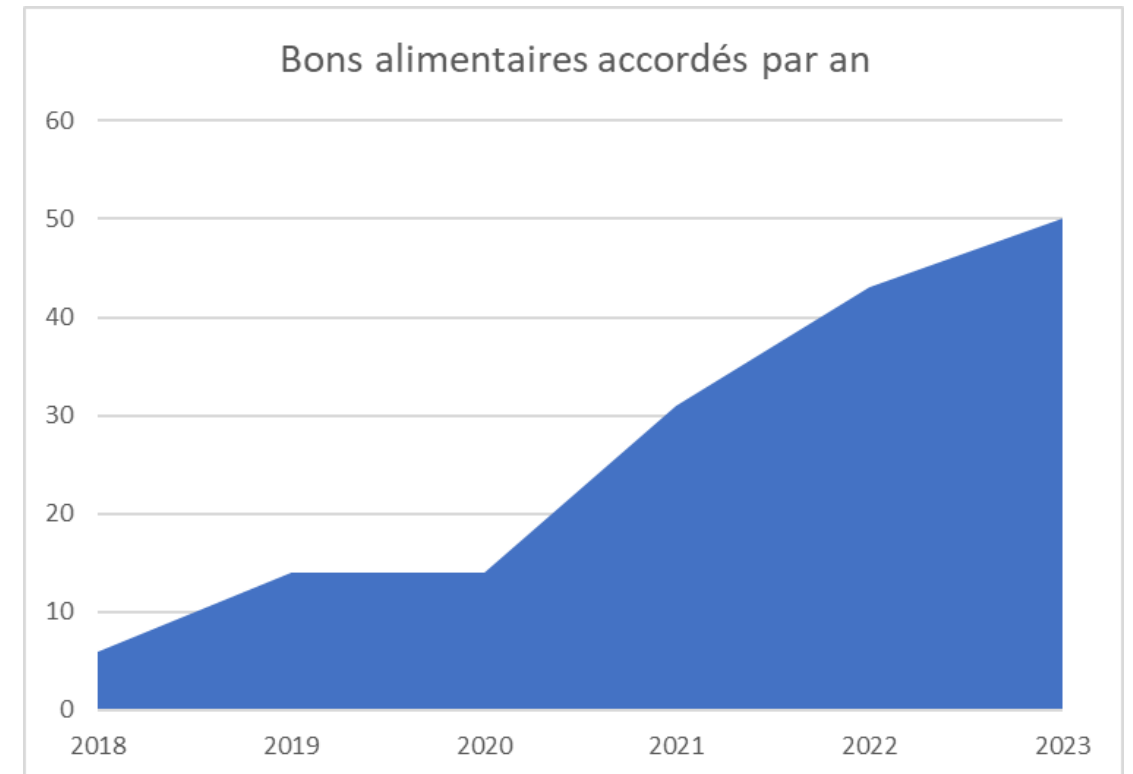
Bons alimentaires

En 2023, **50 bons alimentaires d'urgence** ont été attribués, pour un montant global de **2761,79 €**.

On observe une augmentation continue des attributions de bons alimentaires depuis 2020.

Mois	Nombre de bons accordés
Janvier 2023	6
Février 2023	8
Mars 2023	8
Avril 2023	5
Mai 2023	3
Juin 2023	2
Juillet 2023	1
Août 2023	6
Sept. 2023	6
Octobre 2023	1
Nov. 2023	1
Déc. 2023	3
TOTAL	50

Année	Nb de bons	Montant
2018	6	380 €
2019	14	810 €
2020	14	850 €
2021	31	1 870 €
2022	43	2 420 €
2023	50	2 761,79 €



Aides financières

10 aides financières ont été attribuées par le CCAS en 2023, pour un montant total de **2370,09 €**. Toutes ces décisions sont issues d'une étude des demandes par la commission permanente du conseil d'administration.

Les aides attribuées au cours de l'année 2023 se répartissent comme suit :

- 7 secours pour dettes/impayés :
 - 3 dettes d'énergie
 - 2 dettes de loyers
 - 1 dette auprès d'un organisme d'aide à domicile
 - 1 dette d'assurance
- 2 aides pour l'achat ou l'entretien d'un bien de première nécessité :
 - 1 facture de garage
 - 1 facture pour l'entretien d'une chaudière
- 1 aide relative à un projet (mobilité)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
NB d'aides accordées	10	11	16	1	6	9	7
Montant total	2370,09 €	2464.68 €	3475.22 €	159.51 €	1064.85 €	1940.52 €	1155.00 €

Aides à l'accueil périscolaire et/ou à l'étude dirigée

Entre le 1er janvier et la 31 décembre 2023, seulement 14 familles ont fait une demande d'aide (21 enfants).
 Pour l'année scolaire en cours (2023-2024), 19 enfants bénéficient de l'aide à l'accueil périscolaire/étude dirigée. Autrement dit, les parents de ces enfants bénéficient d'une prise en charge partielle du montant des factures (50% ou 60% selon le montant de leur quotient familial). 12 familles sont bénéficiaires de cette aide actuellement (contre 23 l'année dernière à la même date).

Le recours à cette aide est en nette diminution par rapport à l'année scolaire précédente alors que les critères d'accès ont pourtant été réévalués pour toucher davantage de familles.

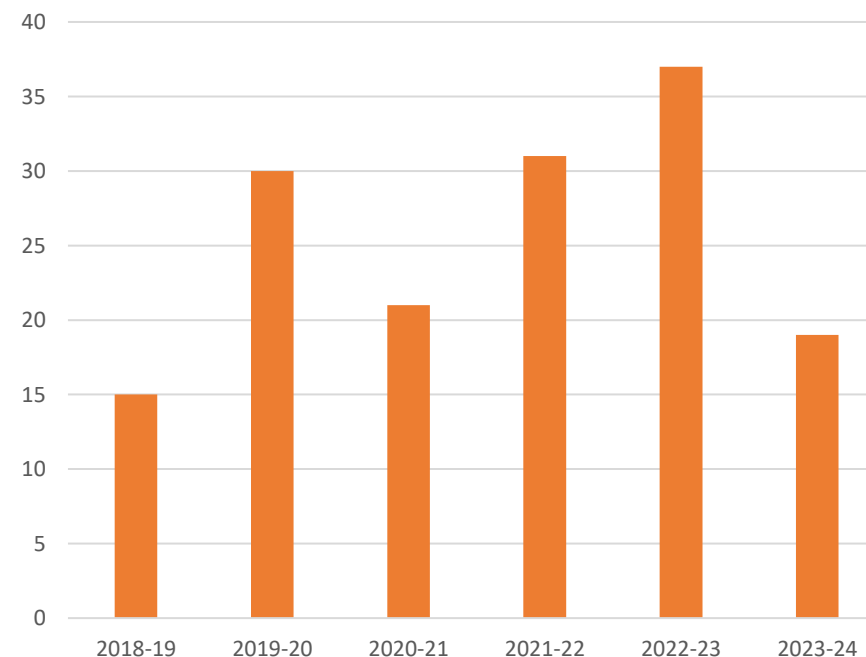
A noter :

L'aide à la restauration scolaire a été supprimée courant 2022 (instauration cantine à 1€)

Années scolaires	Aides accueil périsco/étude dirigée				Aides restauration scolaire			
	Aide 60%	Aide 50%	Total		Aide 60%	Aide 50%	Total	
			enfants	familles			enfants	familles
2023-2024	10	9	19	12				
2022-2023	31	6	37	24				
2021-2022	14	17	31	22	14	23	37	25
2020-2021	6	15	21	13	7	14	21	16
2019-2020	30		30	16	17	14	31	16
2018-2019	15		15	12	6	17	23	17

Statistiques par année scolaire

Nb d'aides par année scolaire



Aides aux loisirs et aux vacances (jeunes)

La communication auprès des familles, notamment par l'intermédiaires des partenaires concernés (activité sportives, culturelles, centres de loisirs, etc.) a été renforcée. Toutefois, si une légère progression est en cours, ces aides **restent encore peu sollicitées**.

Ainsi en 2023 :

- 18 aides pour l'accès aux sports et à la culture ont été délivrées à 11 familles, pour un montant global de 840 €.
- 12 aides pour l'accès aux vacances ont été délivrées à 4 familles pour un montant global de 565,20 €.

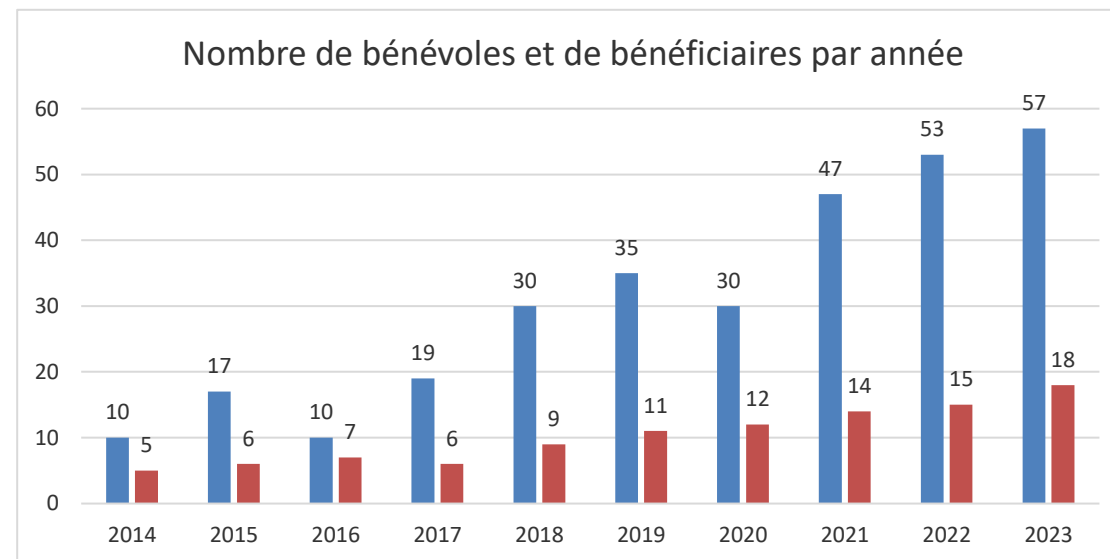
Années	Aide loisirs				Aide vacances			
	60 %	50 %	Total		60 %	50 %	Total	
			enfants	familles			enfants	familles
2023	12	6	18	11	8	4	12	4
2022	5	6	11	7	0	3	3	2
2021	5	5	10	8	2	6	8	4
2020	0	1	1	1	0	2	2	1
2019	1	2	3	3	2	3	5	4

Le transport solidaire

Transport solidaire

57 personnes âgées de 65 ans et plus ont bénéficié du transport solidaire en 2023. Les transports ont été assurés tout au long de l'année par **18 bénévoles**. On observe une **hausse du nombre de bénéficiaires et de bénévoles** depuis la mise en place du service en 2014.

L'écart se creuse entre le nombre de personnes inscrites au transport solidaire et le nombre de bénévoles pour l'assurer. Il est pour le moment rare de ne pas être en mesure de répondre à une demande faute de bénévole disponible. Toutefois, cela occasionne des difficultés à certaines périodes de l'année (vacances...).



Objet du transport	2022	2023
RDV médicaux	162	165
Organismes/administration	0	4
Visites familiales	14	9
Coiffeur	28	20
Courses / marchés	11	25
Activités communales	27	55
Autres	9	9
TOTAL	251	287

Au total, **287 transports** ont été assurés en 2023 (contre 251 en 2022). La majorité des transports solidaires avaient pour motif un **rendez-vous médical** (chiffre stable sur les deux dernières années).

On remarque une progression du nombre de transports assurés pour permettre aux bénéficiaires de participer à une **activité communale**. Il s'agit principalement des actions collectives proposées par le CCAS (cf. ci-dessous).

Les actions collectives



Les rendez-vous du lundi

Public : Personnes âgées

Rythme de l'action : Hebdomadaire

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Chaque lundi, déjeuner confectionné par la cuisine centrale, suivi d'un après-midi jeux de société.



La parenthèse conviviale

Public : Personnes isolées

Rythme de l'action : Mensuel

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Après-midi convivial lors duquel différentes activités sont proposées à partir des envies des participants : tricots, loisirs créatifs, poterie, etc.



Les ateliers bien-être

Public : Personnes âgées isolées

Rythme de l'action : Mensuel

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Ateliers collectifs animés par une socio-esthéticienne pour travailler l'estime de soi. Action soutenue par la conférence des financeurs de Maine-et-Loire.



Après-midi crêpes et contes

Public : Familles bénéficiaires de l'aide alimentaire

Date de l'action : 16 février 2023

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Fabrication de crêpes, lecture de contes par la médiathèque, puis dégustation des crêpes.



Après-midi jeux de société

Public : Intergénérationnel

Date de l'action : 23 octobre 2023

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Jeux de société avec des usagers de l'Espace Jeunes, des résidents de l'EHPAD, la ludothèque et des aînés de la commune.



Ateliers Boîtes solidaires

Public : Intergénérationnel

Date de l'action : nov. – déc. 2023

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Confection de boîtes solidaires de Noël avec des usagers de l'Espace Jeunes, des résidents de l'EHPAD, des habitants de la commune, dont des bénéficiaires du CCAS.



Ateliers décoration de Noël

Public : Intergénérationnel

Date de l'action : nov. – déc. 2023

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Confection de décorations pour le marché de Noël avec l'Espace Jeunes, des résidents de l'EHPAD, des habitants de la commune, dont des bénéficiaires du CCAS.



Après-midi sport santé

Public : Personnes âgées

Date de l'action : 13 novembre 2023

Lieu : Espace Bellevue

Description de l'action :

Initiation à différentes pratiques d'activité physique adaptée avec l'AHCV Multisports santé.



Thé dansant *Ainés ensemble*

Public : Personnes âgées

Date de l'action : 23 novembre 2023

Lieu : Centre Culturel Jean Carmet

Description de l'action :

2^{ème} édition du thé dansant intercommunal (Mûrs-Erigné ; Soulaines sur Aubance ; Les Garennes sur Loire ; Saint Melaine sur Aubance)

Le service logement social

Au total, le parc social à Mûrs-Erigné compte **620 logements**, répartis entre quatre bailleurs.

Le service d'information et d'accueil du demandeur de logement (SIAD) accueille, conseille et accompagne les demandeurs sur rendez-vous au CCAS ou par téléphone.

On dénombre 11 719 demandes de logement social actives dans lesquelles Mûrs-Erigné figure comme localisation souhaitée.

- **352** demandes ciblent la commune en choix 1
- **324** demandes ciblent la commune en choix 2
- **296** demandes ciblent la commune en choix 3

Il y a ainsi **972 demandes de logement social actives avec Mûrs-Erigné en choix 1, 2 ou 3**, ce qui dénote d'une certaine attractivité de la commune.

Pour l'année 2023, **359 personnes** sont entrées en contact avec le service et on dénombre **590 contacts téléphoniques**.

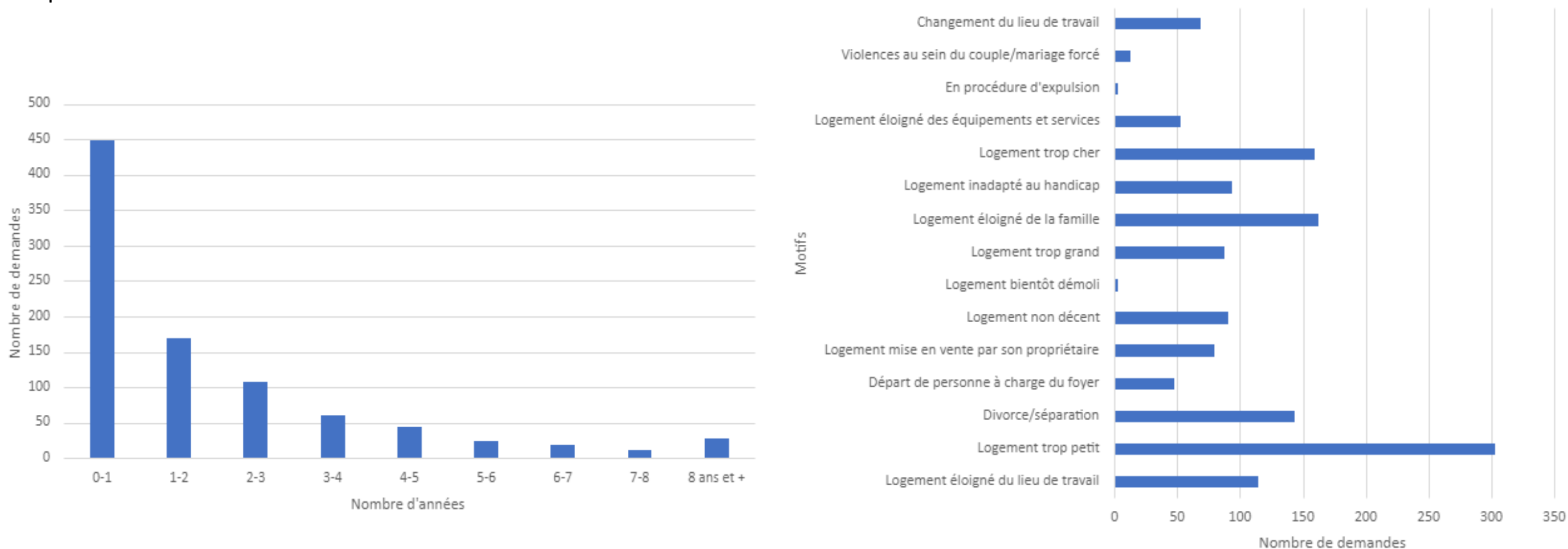
Au total, **71 demandes ont été satisfaites** en 2023. C'est-à-dire que 71 logements sociaux ont été attribués à Mûrs-Erigné au cours de l'année.

Communes de résidence	Demandeurs en contact avec le service
Angers Loire Métropole (ALM)	271
dont Mûrs-Erigné	115
dont Angers	79
dont Les Ponts-de-Cé	46
Hors ALM	66
Hors département	22
TOTAL	359

Les demandes de logements sociaux en cours

Ancienneté et motifs des demandes

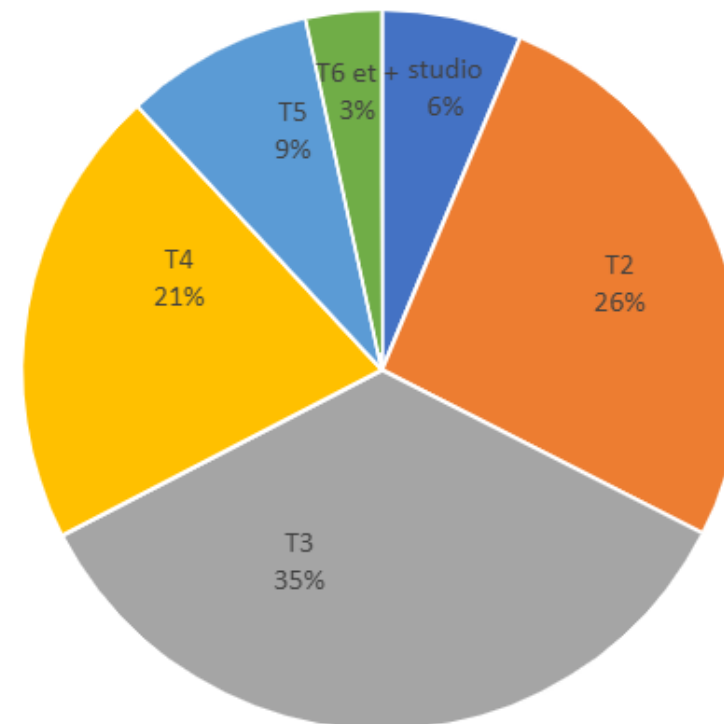
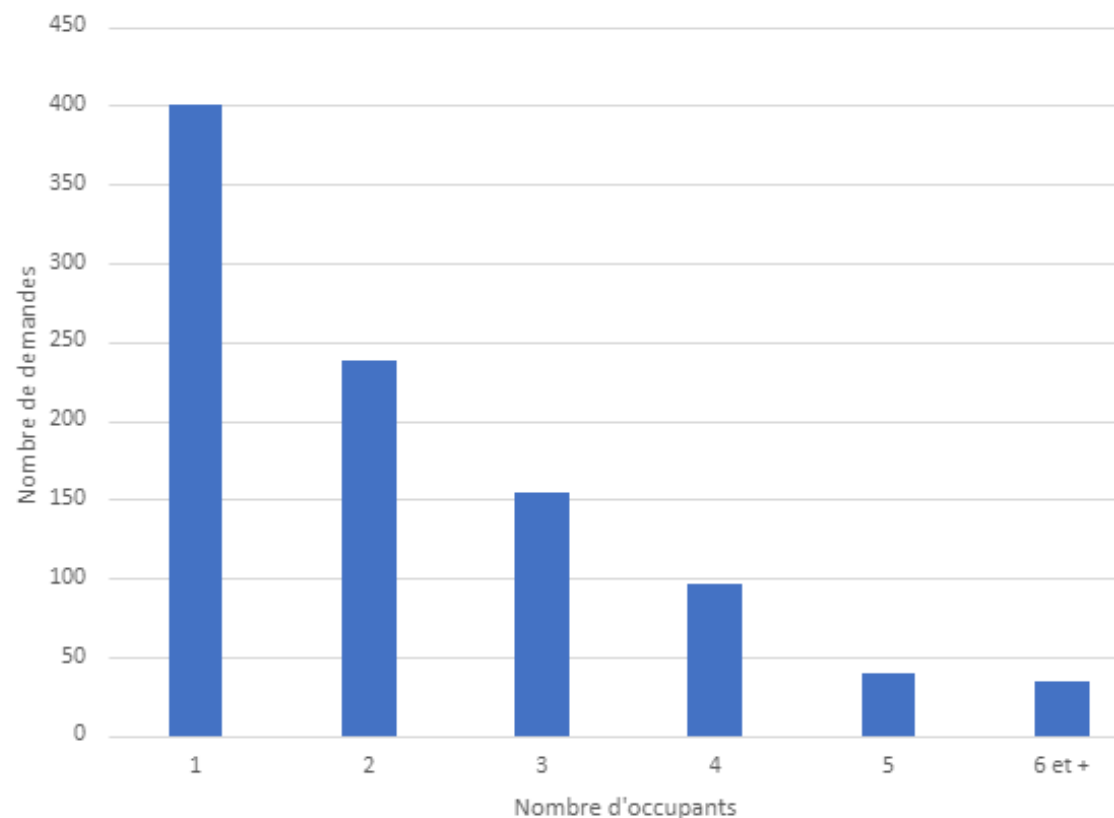
On remarque qu'environ la moitié des demandes a une ancienneté comprise entre 0 et 1 an. Le reste des demandes en cours sont actives depuis plus d'un an, dont un certain nombre en délais d'attente "anormalement long" (au-delà de 24 mois pour ALM). Les motifs principaux de ces demandes sont la taille du logement (trop petit), son coût, la distance vis-à-vis de la famille ou du travail, les séparations.



Les demandes de logements sociaux en cours

Le nombre d'occupants par demande et les types de logements recherchés

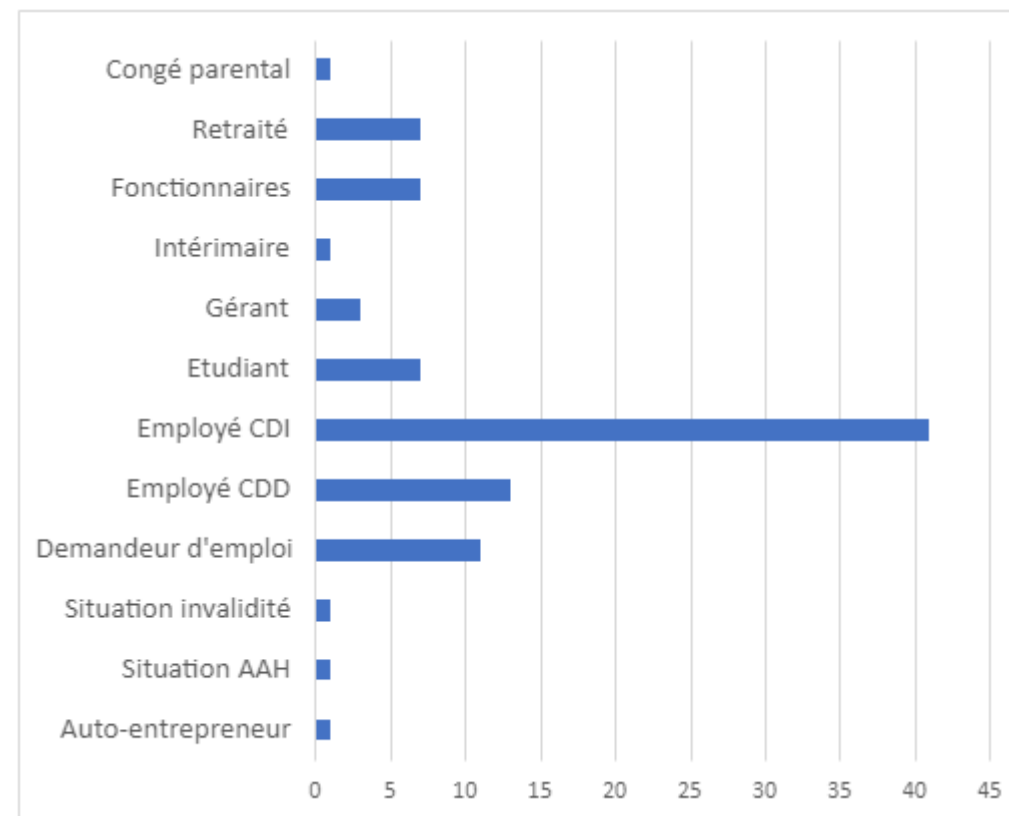
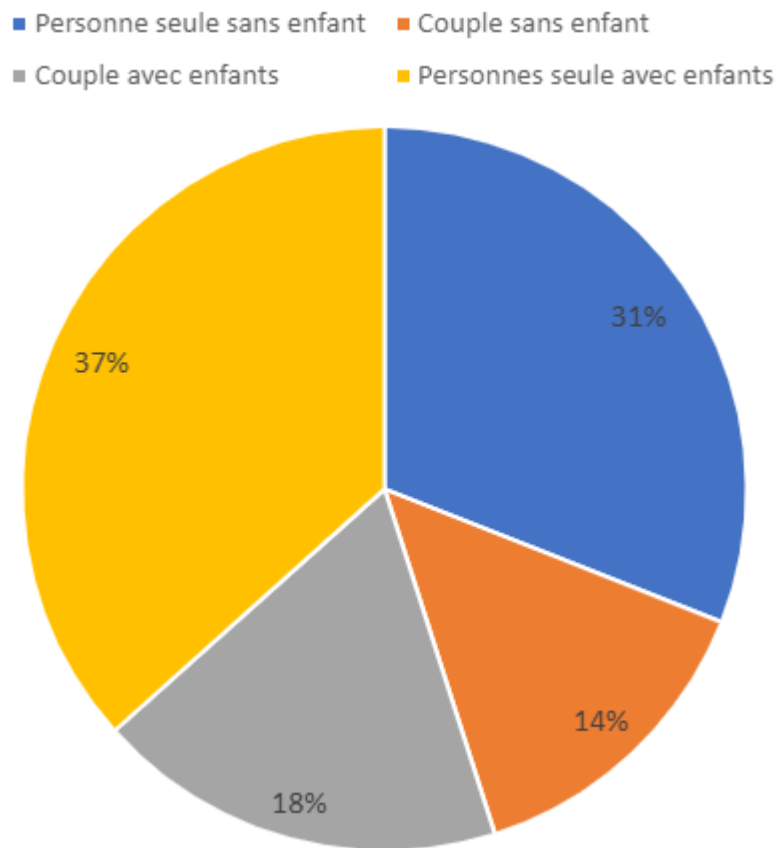
On observe une proportion importante de petits foyers parmi les demandeurs (1 ou 2 personnes). La majeure partie d'entre eux sont des personnes seules. Toutefois la proportion de T2 dans les types de logements recherchés n'est que de 22%. L'attribution d'un logement prend notamment en compte le critère de la composition familiale. Les candidatures de personnes seules recherchant un logement au-delà du T2 peuvent donc ne pas être considérées comme prioritaires par les membres des CALEOL.



Les attributions de logements sociaux en 2023

Profils sociodémographiques des foyers

Près de 70% des foyers à qui un logement a été attribué, sont des personnes seules, avec ou sans enfant. Les familles monoparentales représentent 37% des demandeurs. Il s'agit très majoritairement des personnes exerçant une activité professionnelle et plus de la moitié de ces personnes sont employée en CDI.

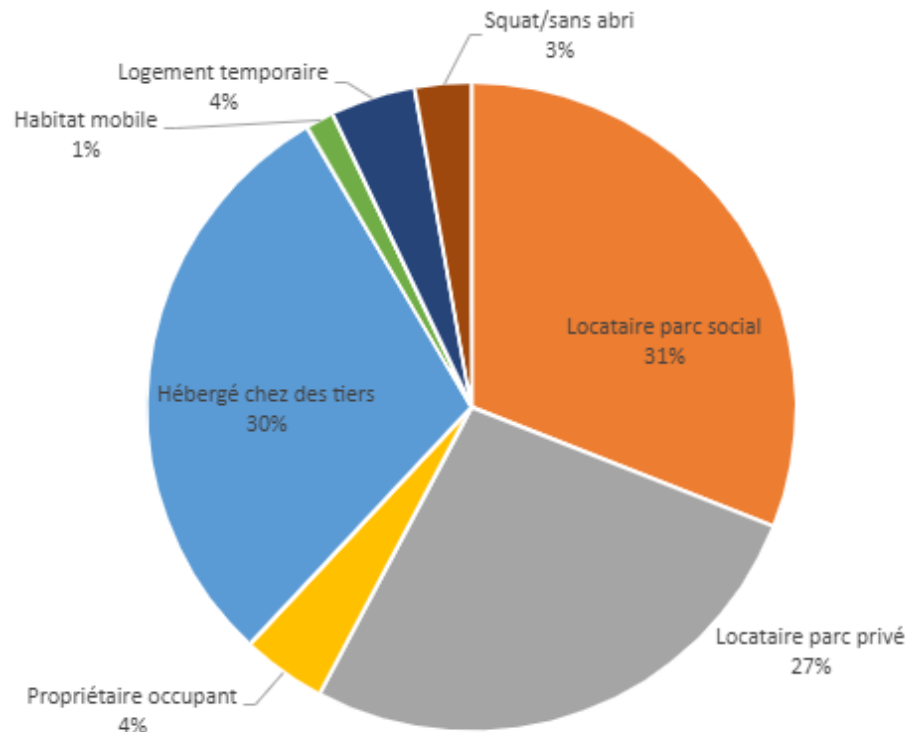


Les attributions de logements sociaux en 2023

Le parcours résidentiel et les types de logements attribués

Parmi les foyers qui se sont vu attribuer un logement en 2023, 31% étaient déjà locataires du parc social. On remarque une proportion similaire de locataires du parc privé ou de personnes hébergées.

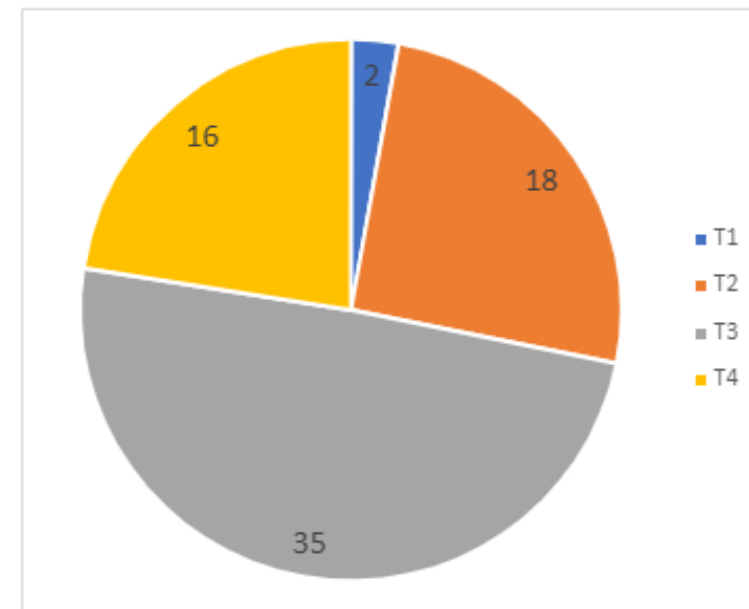
Près de la moitié des logements attribués en 2023 sont des T3 et la majorité des logements attribués sont gérés par Angers Loire Habitat (livraison d'un collectif en cours d'année). Hors programme neuf, la majeure partie des mouvements s'opèrent sur les logements du bailleur Podeliha.



Logements attribués par bailleurs

Bailleurs	Logements attribués
Angers Loire Habitat	38
Maine et Loire Habitat	5
Podeliha	25
Soclova	3

Logements attribués par types



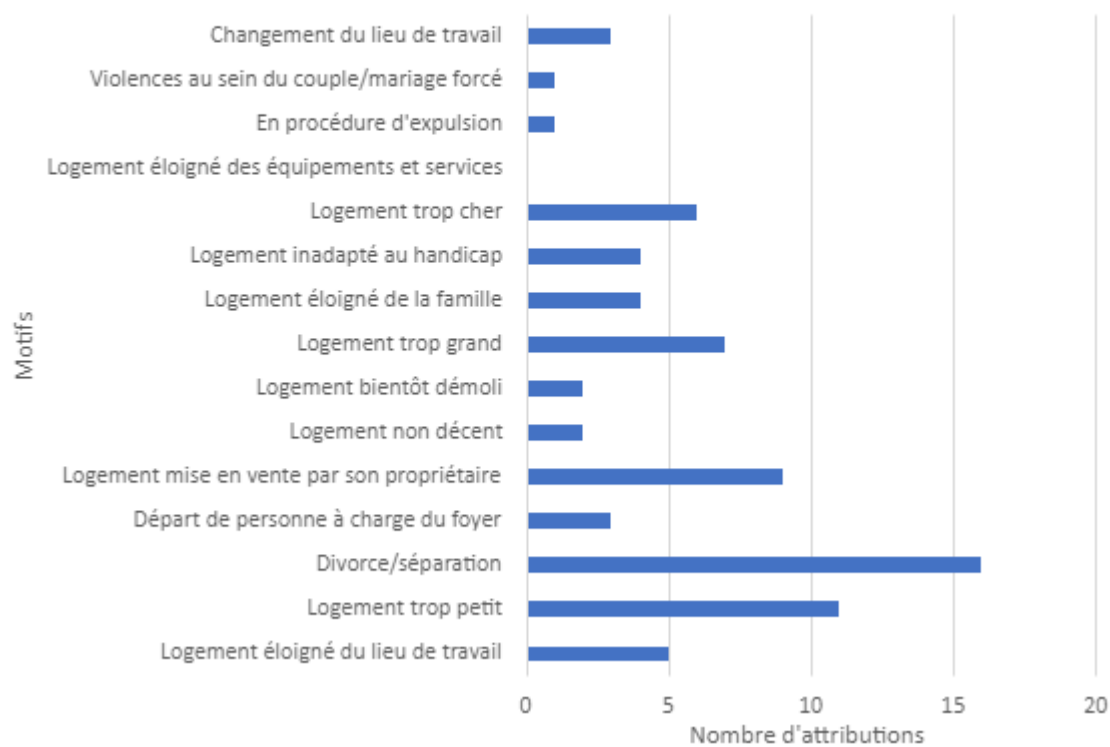
Les attributions de logements sociaux en 2023

Motifs et ancienneté des demandes

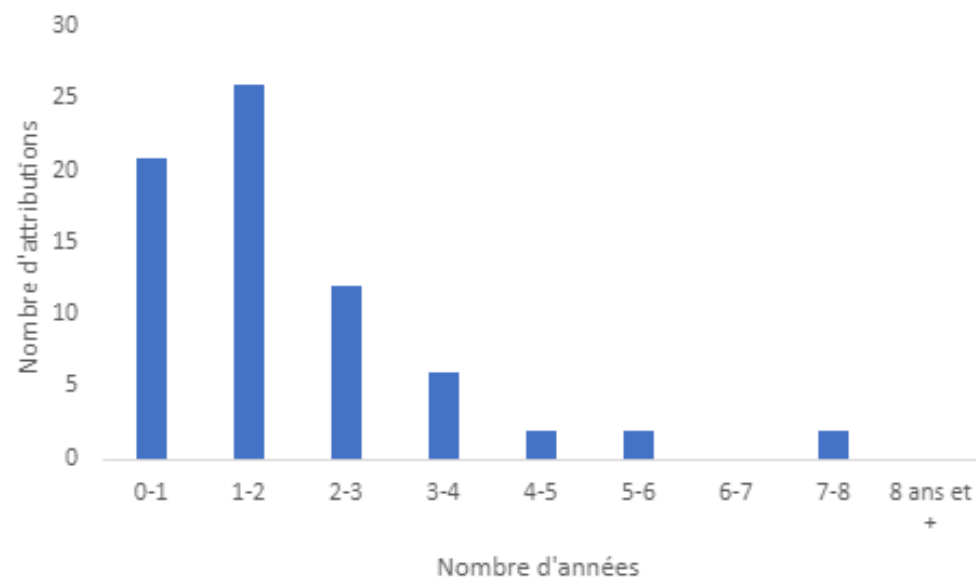
Près d'un quart des demandes satisfaites en 2023 à Mûrs-Erigné étaient motivées par une séparation. Il s'agit d'une proportion plus importante qu'au sein de l'ensemble des demandes actives.

On remarque également que les demandes satisfaites en 2023 sont globalement plus anciennes : la majorité d'entre elles avaient plus d'un an et un tiers avaient une ancienneté supérieure à deux ans.

Motifs fournis par les demandeurs

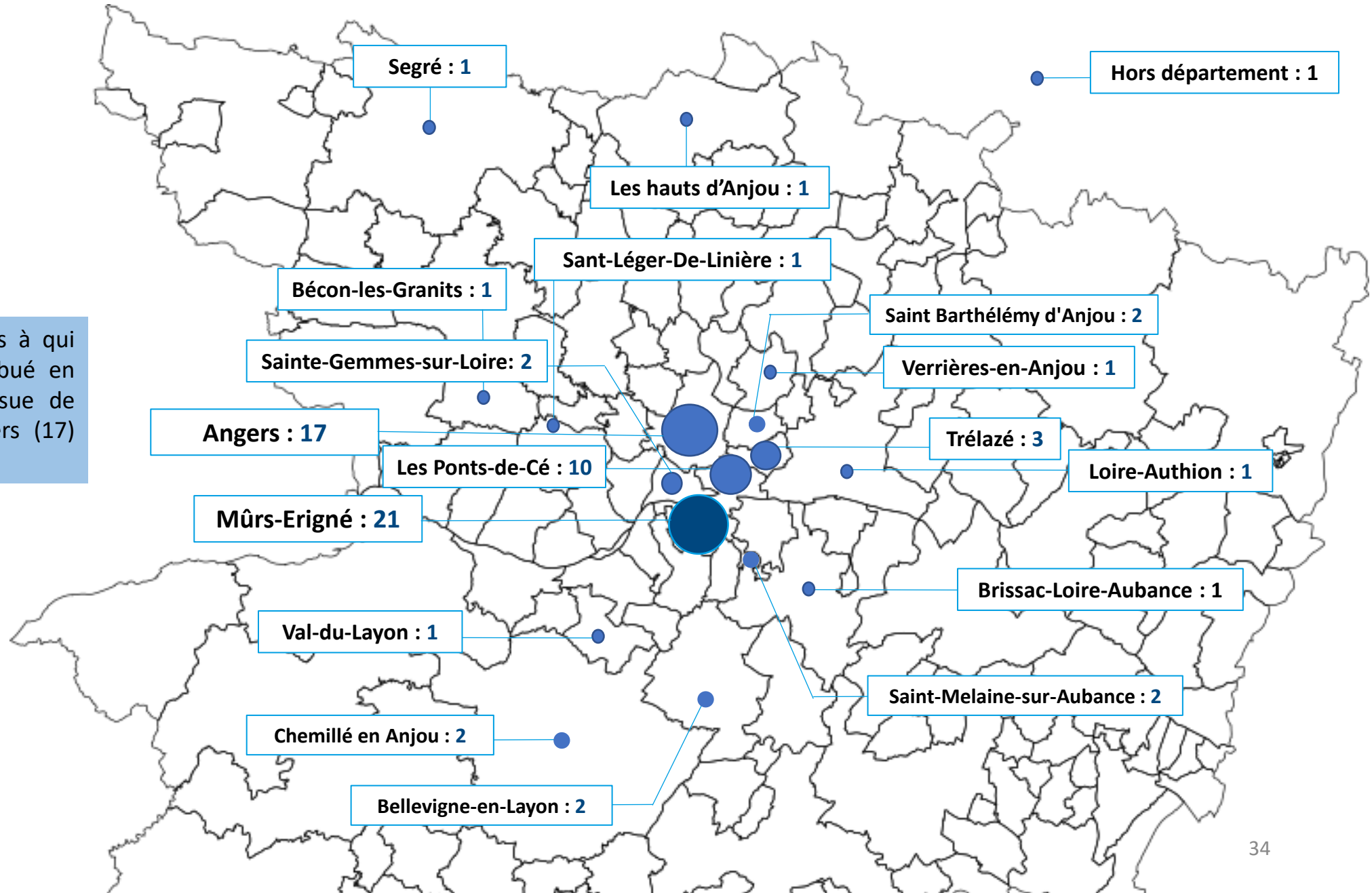


Anciennetés des demandes



Communes d'origine des demandeurs

Parmi les 71 demandeurs à qui un logement a été attribué en 2023, la majorité est issue de Mûrs-Erigné (21), d'Angers (17) et des Ponts-de Cé (10).



Les perspectives pour 2024

Les actions du CCAS vont se poursuivre et se développer en lien avec la feuille de route du mandat et son suivi dans le cadre du "livre blanc 2022-2026". A partir de 2024, l'activité du CCAS s'inscrira dans un mouvement de **continuité** et de **consolidation** du fonctionnement existant, mais sera aussi marquée par des **nouveautés** :



Actions collectives et partenariales :

- Groupe d'échange et ateliers créatifs en direction des proches aidants
- Ateliers cuisine en direction des bénéficiaires de l'aide alimentaire
- Ateliers zéro déchet - fabrication de produits d'hygiène ou ménager à destination de ménages précaires



Aides du CCAS :

- Bons alimentaire d'urgence sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé
- Portage du transport solidaire par le CCAS uniquement (fin du partenariat avec le CLIC)



Nouveaux partenariats

- Adhésion à l'association Dons Solidaires – distribution de produits de 1^{ère} nécessité
- Adhésion au Relais de l'Amitié – Réemploi d'objets (ressourcerie)



Observation et veille sociales :

- ABS complémentaire sur l'évolution de la composition des ménages érimûrois et le développement des familles monoparentales.



— Ville de —
MÛRS-ÉRIGNÉ

5 Chemin de Bellevue – CS 80 015 – 49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

02 41 79 78 85

ccas@ville-murs-erigne.fr